



**World Meteorological Organization**  
**Organisation météorologique mondiale**

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water  
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/CAS-16

GENÈVE, le 23 août 2013

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre du 10 juin 2013 (WMO-1381), par laquelle je vous informais que la seizième session de la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) se tiendrait à Antalya, Turquie, du 20 au 26 novembre 2013.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la partie de la règle 21 du Règlement général de l'OMM qui traite de la communication des noms des représentants et qui s'énonce comme suit:

«Avant une session d'un organe constituant autre que le Conseil exécutif, chaque Membre devrait, dans la mesure du possible, communiquer au Secrétaire général les noms des personnes faisant partie de la délégation auprès de cet organe, en indiquant laquelle sera son délégué principal.

Outre cette communication, une lettre donnant ces indications, par ailleurs conforme aux dispositions de la Convention et du Règlement et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre, ou au nom de celle-ci, est envoyée au Secrétaire général ou remise à son représentant à la session...».

Conformément aux indications de la première partie de cette règle, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer dès que possible les noms et adresses des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement qui conduira la délégation et quel sera son suppléant.

Au cas où des experts de votre pays auraient déjà été désignés comme membres de la Commission des sciences de l'atmosphère, il serait opportun, dans un souci d'efficacité, que ceux-ci fassent partie de la délégation de votre pays.

La règle 190 a) du Règlement général permet à tous les Membres de proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire annoté mais, de préférence, au moins 30 jours avant l'ouverture de la session. Selon cette même règle, des mémoires explicatifs relatifs aux questions supplémentaires devraient accompagner ces propositions.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale (WMO-1388)

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire annoté de la session sur le site Web de l'OMM en procédant comme suit:

1. Ouvrir le navigateur Internet et taper: <http://www.wmo.int>.
2. Cliquer sur «Réunions», puis sur «Sessions d'organes constituants» et enfin sur «CSA-16: informations et documents».

Tous les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée pour la Turquie devraient s'adresser directement à la représentation diplomatique de ce pays munis d'une copie de la présente notification. Il serait souhaitable que les demandes de visa soient déposées au plus vite.

Dans le cas où il n'existe pas de relations diplomatiques entre un Membre et la Turquie et dans les cas où un Membre estime que l'octroi de visas à ses ressortissants pourrait donner lieu à certaines difficultés, la présentation des demandes de visa à la Turquie devra s'effectuer par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe I du Règlement général de l'Organisation. Ces demandes doivent fournir tous les renseignements nécessaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, nom du père, nationalité, numéro de passeport, date et lieu de délivrance et date d'expiration du passeport, profession, lieu où doit être délivré le visa et durée du séjour en Turquie) et parvenir au Secrétaire général dès que possible.

D'autres documents ainsi que des informations supplémentaires concernant l'organisation de la session seront bientôt disponibles.

Une copie de la présente est envoyée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, s'il en existe un.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



(M. Jarraud)  
Secrétaire général